

## «*FERNAND DEPELCHIN*»

Art. 1. Le Prix triennal «Fernand Depelchin», d'un montant de 3.000 € est destiné à récompenser un travail de recherche dans les domaines de la neurologie ou de la lutte contre le cancer.

Art. 2. Peut être candidat à ce prix tout chercheur, titulaire d'un diplôme universitaire, qui aura exercé son activité professionnelle à l'Université catholique de Louvain et qui n'aura pas dépassé son 40ème anniversaire l'année de l'attribution du prix.

Art. 3. Les candidatures doivent être introduites en 5 exemplaires-papier (+une version électronique à sandrine.wollanders@uclouvain.be) auprès du Secrétariat au Coordinateur à la Recherche du secteur des Sciences de la Santé de l'Université catholique de Louvain avant **le 31 décembre 2012**.  
Le dossier sera rédigé en français ou en anglais et comprendra :

- un curriculum vitae reprenant uniquement les articles originaux publiés dans des revues internationales ainsi que les prix déjà obtenus avec mention de leur montant respectif.
- une synthèse (en maximum 1500 mots) du travail pour lequel le prix est sollicité.
- les tirés à part d'au maximum cinq des publications les plus représentatives du travail du candidat ou de l'équipe.

Art. 4. Le Prix sera décerné par le secteur des Sciences de la Santé de l'Université catholique de Louvain sur proposition d'un Jury constitué par le secteur des Sciences de la Santé (ci-après dénommé "le Jury").

Art. 5. Toutes questions que soulèvent la recevabilité des candidatures ainsi que l'octroi du Prix sont tranchées sans recours par le Jury.

Art. 6. Si le Jury décide de ne pas attribuer le Prix, celui-ci est reporté à une année ultérieure.

Le dépôt des candidatures doit se faire au Secrétariat à la Recherche :  
à l'attention de Mme S. Wollanders – Avenue E. Mounier 50  
B1.50.01 – 1200 Bruxelles – Téléphone +32 2 764.50.46

